

## **9 – Informations à l'attention des parents et curateurs**

### **Situation au 8 mai 2020 – 14h**

*Comme évoqué dans le courrier qui leur a été transmis le 9 mars dernier, la décision a été prise d'informer régulièrement les parents et curateurs par le biais de communiqués/informations postés sur le site internet de l'institution.*

*Nous sommes conscients que certaines décisions communiquées seront parfois contradictoires avec d'autres données précédemment. Nous remercions d'ores et déjà chacune et chacun de sa compréhension à ce sujet, la situation évoluant d'heures en heures et les mesures devant être ajustées en permanence.*

#### **Rappel**

Composition de la cellule de crise :

- la Dresse Kristina Nesa (médecin responsable de l'institution)
- M. Georges Dupuis (ancien médecin cantonal valaisan)
- M. Manuel Mugnier (membre de la direction, responsable de la division ReMedt)
- Mme Anne Brigueat (membre de la direction, responsable de la communication)
- M. Pascal Magnenat (membre de la direction, responsable de la division Travail et des services généraux)
- M. Rafael Sobrino (responsable du service technique)
- M. David Volet (membre de la direction, responsable de la division hébergement)
- Mme Stéphanie Krieger (responsable du service médical)
- Mme Céline Bréchon (responsable du processus santé au travail).

#### **Décision prises – état de la situation**

##### **En matière de mesures de dé-confinement**

###### **Préambule :**

Les mesures de dé-confinement ci-dessous font partie des nombreuses mesures figurant dans le plan qui nous a été adressé en début de semaine par les instances fédérales et cantonales. Il est toutefois du ressort de chaque institution de les appliquer au moment où elle le jugera nécessaire et en fonction de sa réalité institutionnelle.

La Cité du Genévrier a décidé de se calquer au maximum sur le plan de dé-confinement élaboré par le Conseil Fédéral, à savoir de protéger les personnes à risques et de procéder par étapes afin de pouvoir réagir rapidement en cas de péjoration de la situation sanitaire.

Les mesures ci-dessous sont les premières d'une série qui s'échelonneront sur plusieurs semaines.

Les mesures ci-dessous sont des mesures « test » qui seront évaluées chaque semaine par la cellule de crise pour voir dans quelle mesure elles pourront être reconduites ou, au contraire, devront être stoppées.

A tout moment il est possible que nous devions revenir – extrêmement rapidement - en arrière par rapport aux mesures prises et réduire à nouveau le dispositif.

## **1. VISITES DES PARENTS / FAMILLES / CURATEURS**

**Les visites des parents seront à nouveau possibles dès le 18 mai** prochain. Afin de limiter au maximum les risques de contamination, un dispositif précis (cf ci-dessous) a été établi à l'attention des parents et des groupes de vie.

### **Marche à suivre :**

1. Le parent qui souhaite rendre visite à son enfant/pupille téléphone au groupe de vie concerné pour convenir d'un rendez-vous.
2. L'éducateur/trice consulte Medhive (réservation des salles) pour voir si la plage souhaitée est libre.
3. Durant ce téléphone, il informe le parent :
  - ✓ Que la visite (2 personnes adultes maximum) ne devra pas durer plus de 30 minutes
  - ✓ Que les visiteurs n'auront pas accès aux groupes de vie et que les visites auront lieu dans un lieu défini (pour les résidents du site principal : salle Pléiades ou terrasse de la salle Pléiades en cas de beau temps ; pour les résidents vivant hors du site principal : au Rural de Pra)
4. L'éducateur/trice appelle la réception pour que la plage horaire soit notée dans Medhive.
5. La veille du rendez-vous :  
L'éducateur reprend contact avec le parent pour vérifier s'il présente des symptômes du COVID (fièvre, toux, maux de gorge, souffle court ou perte de l'odorat et du goût). Si la réponse est négative, la visite peut avoir lieu. Si elle est positive, la visite doit être différée.
6. Le jour de la visite :
  - ✓ Lors de son arrivée sur le parking des sites respectifs, le parent appelle le groupe pour informer de son arrivée.
  - ✓ L'éducateur/trice concerné se déplace sur le parking pour accueillir le parent. Il vérifie s'il présente des symptômes du COVID (fièvre, toux, maux de gorge, souffle court ou perte de l'odorat et du goût). Si la réponse est négative, la visite peut avoir lieu. Si elle est positive, la visite doit être différée.
  - ✓ L'éducateur/trice accompagne le parent sur le lieu du rendez-vous.
  - ✓ A l'arrivée sur place, l'éducateur/trice informe le parent par rapport aux mesures à prendre : désinfection des mains, port du masque chirurgical et respect des règles de distanciation sociale (minimum 2 mètres, pas de contact physique).
  - ✓ Le parent a la possibilité d'échanger des objets simples avec le résident (dessins, photos, cadeaux).
  - ✓ L'éducateur/trice va chercher le résident sur le groupe de vie et l'accompagne sur le lieu de la rencontre. Il rappelle au parent que la totalité de la visite doit impérativement se dérouler à l'endroit prévu.
  - ✓ L'éducateur/trice vient rechercher le résident 30 minutes plus tard.
  - ✓ Les parents quittent le local en emportant leur masque et en le jetant à l'extérieur de l'établissement.
  - ✓ L'éducateur désinfecte la table et les chaises qui auront été utilisées puis raccompagne le résident sur le groupe.

## **2. DEPLACEMENTS / SORTIES DES RESIDENTS**

Afin de protéger au maximum les personnes dites vulnérables, il ne nous semble actuellement pas adéquat d'envisager des sorties à l'extérieur de l'institution avec les personnes dites vulnérables.

Un assouplissement des directives en matière de sorties des résidents « non vulnérables » a été décidé (sorties dans les commerces, au restaurant, sorties récréatives), sous réserve de précautions strictes qui devront être appliquées par les équipes éducatives.

## **3. ATELIERS**

La question des ateliers est un sujet avec lequel il est impératif de procéder de façon extrêmement prudente, au vu de la complexité des mesures sanitaires à prendre en cas de réouverture.

Il est pour l'instant prématuré de prévoir la réouverture de tous les ateliers pour tous les résidents (internes et externes).

Une réouverture prochaine (d'ici environ deux semaines) d'un (ou plusieurs) atelier/s à l'attention des **résidents externes** a été décidée. M. Magnenat (membre de la Direction, responsable des divisions travail et logistique) réunira ses cadres en début de semaine prochaine **afin qu'un contact soit pris rapidement avec toutes les familles des résidents externes** et d'établir la liste de toutes celles et ceux qui souhaitent revenir travailler.

Cette réouverture servira de « test » avant de procéder à l'ouverture progressive des autres ateliers.

Les travailleurs au bénéfice d'un statut d'intégration en entreprise ne peuvent toujours pas se rendre dans les entreprises extérieures (Volet, Home Salem, Polyval) pour y travailler. Cette question fera partie des autres mesures de dé-confinement qui devront être validées prochainement par la cellule de crise. Ce n'est qu'à ce moment-là que les responsables des ateliers informeront les entreprises, les groupes de vie et les travailleurs concernés.

*La Direction de l'institution espère que ces premières mesures d'assouplissement répondront aux attentes du plus grand nombre d'entre vous.*

*Elle est néanmoins consciente que ce nouveau dispositif devra être testé et remercie déjà les parents des retours qui lui seront faits suites aux expériences vécues sur le terrain, et ce afin de l'améliorer encore.*

*Elle remercie toujours et encore son personnel pour son engagement et son professionnalisme durant cette période particulièrement tumultueuse.*

*Merci également infiniment aux familles et parents pour leur collaboration et leur compréhension, précieuses en ces temps peu ordinaires.*

8 mai 2020/ab